

# L'ELABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) USSES ET RHONE

*Un enjeu majeur pour l'organisation et le développement durable de notre territoire...*

## LETTRE D'INFORMATION SPECIALE SCOT N°1

Informier – échanger – participer

Conscientes des enjeux pour l'avenir de leurs territoires, et de leur destin commun, les trois Communautés de Communes du Val des Ussets, de la Semine et du Pays de Seyssel ont décidé de travailler ensemble à la définition d'un "projet de territoire partagé", porté par un Syndicat Mixte appelé "Ussets et Rhône" nouvellement créé.

Ainsi, a été prescrite, le 26 février 2014, l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Ussets et Rhône.

**Le SCOT est un outil indispensable pour la maîtrise du développement de notre territoire.** Il s'agit, à travers ce dernier, de fixer les grandes lignes de son évolution pour les 15 années à venir, avec les objectifs suivants partagés par nos 26 communes :

- Rechercher un positionnement face à la pression des grandes agglomérations voisines,
- Etablir un projet de "territoire de vie".

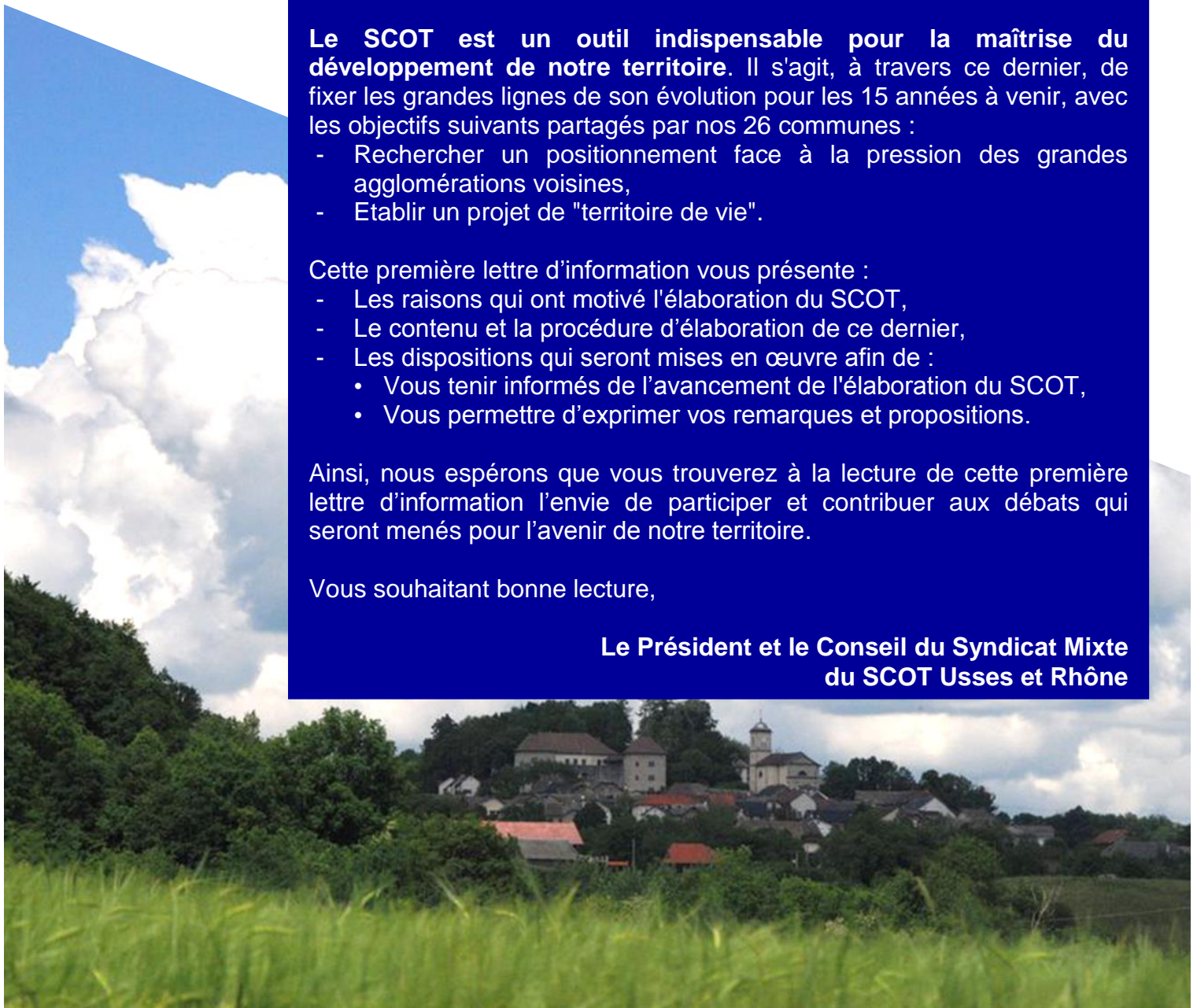
Cette première lettre d'information vous présente :

- Les raisons qui ont motivé l'élaboration du SCOT,
- Le contenu et la procédure d'élaboration de ce dernier,
- Les dispositions qui seront mises en œuvre afin de :
  - Vous tenir informés de l'avancement de l'élaboration du SCOT,
  - Vous permettre d'exprimer vos remarques et propositions.

Ainsi, nous espérons que vous trouverez à la lecture de cette première lettre d'information l'envie de participer et contribuer aux débats qui seront menés pour l'avenir de notre territoire.

Vous souhaitant bonne lecture,

**Le Président et le Conseil du Syndicat Mixte  
du SCOT Ussets et Rhône**



# POURQUOI ELABORER UN SCOT ?

Le territoire du Syndicat Mixte du SCOT Usse et Rhône regroupe 26 communes, appartenant aux trois Communautés de Communes suivantes :

- La Communauté de Communes du Pays de Seyssel (Anglefort, Bassy, Challonges, Clermont, Corbonod, Desingy, Droisy, Menthonnex sous Clermont, Seyssel Ain, Seyssel Haute-Savoie et Usinens) ;
- La Communauté de Communes de la Semine (Chêne-en-Semine, Chessenaz, Clarafond/Arcine, Eloise, Franclens, Saint-Germain et Vanzy) ;
- La Communauté de Communes du Val des Usse (Chaumont, Chavannaz, Chilly, Contamine-Sarzin, Frangy, Marlioz, Minzier, Musièges) ;

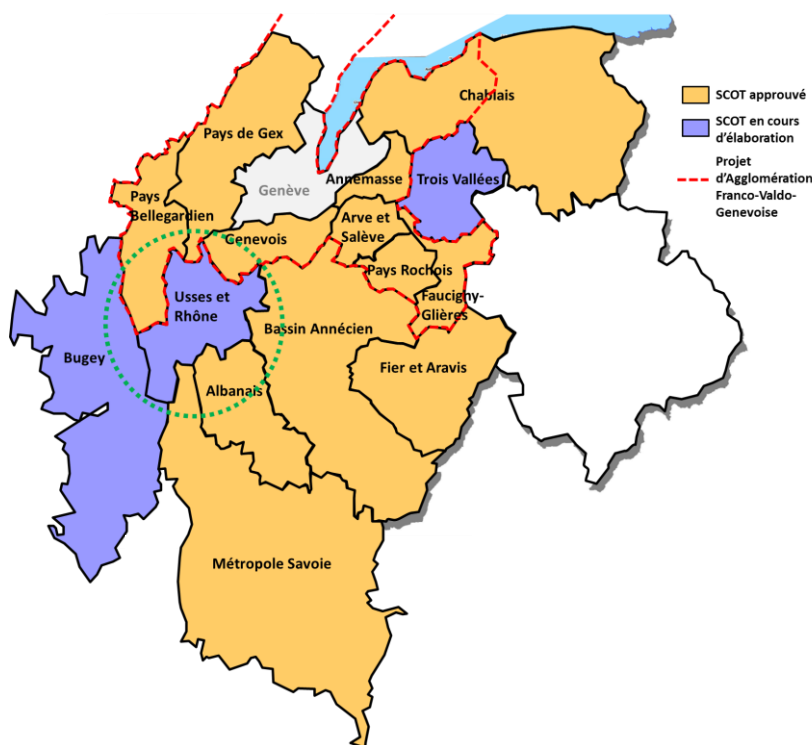
Ces 26 communes ont décidé, le 26 février 2014, d'unir leurs efforts pour définir une stratégie et des orientations communes, afin d'organiser et de planifier l'évolution future du territoire intercommunal.

Le territoire du SCOT Usse et Rhône s'inscrit au sein d'un bassin de vie exceptionnel et dynamique, à la croisée des aires urbaines de Bellegarde, Annecy et Genève. Il est à la fois :

- un espace en développement, économique et démographique,
- un espace d'une grande richesse paysagère et écologique,
- un espace sensible, car "sous pression" compte-tenu du développement péri-urbain qu'il connaît.

## Carte d'identité du territoire du SCOT Usse et Rhône :

- 26 communes, 273 km<sup>2</sup>.
- 14 037 habitants au recensement de 1999.
- 18 409 habitants au recensement de 2010.
- 3 888 emplois en 2010.
- 9 333 actifs en 2010.



Les évolutions, les dynamiques et les enjeux qui façonnent notre territoire dépassent souvent le simple périmètre de chaque commune, que ce soit en matière d'habitat, de développement économique, de transports, d'équipements publics, d'environnement...

C'est ici l'essence du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), qui n'a pas l'objectif de se substituer à chacune des communes, mais au contraire de **rechercher les convergences et les complémentarités entre chacune d'elles.**

Ce projet permettra également au territoire du SCOT Usse et Rhône de se positionner vis-à-vis des territoires voisins : Bassin annécien, Genevois Haut-Savoyard, Pays Bellegardien, Pays de Gex, Bugey, Albanais, Métropole Savoie, Projet d'Agglomération franco-valdo-genevoise... qui eux-mêmes font également l'objet de SCOT ou de démarches analogues.

# QU'EST-CE QU'UN SCOT ?

Démographie    Équipements    Agriculture  
Logements      Réseaux      Paysage  
Economie      Transports    Environnement

**Diagnostic**  
*Enjeux d'aménagement*

**Projet d'Aménagement et de Développement Durables**  
*Objectifs et orientations*

**Document d'Orientations et d'Objectifs**  
*Mesures d'application*

## Un document administratif et opposable :

- Qui oriente l'aménagement du territoire pour les 15 ans à venir.

## Un cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles menées sur le territoire :

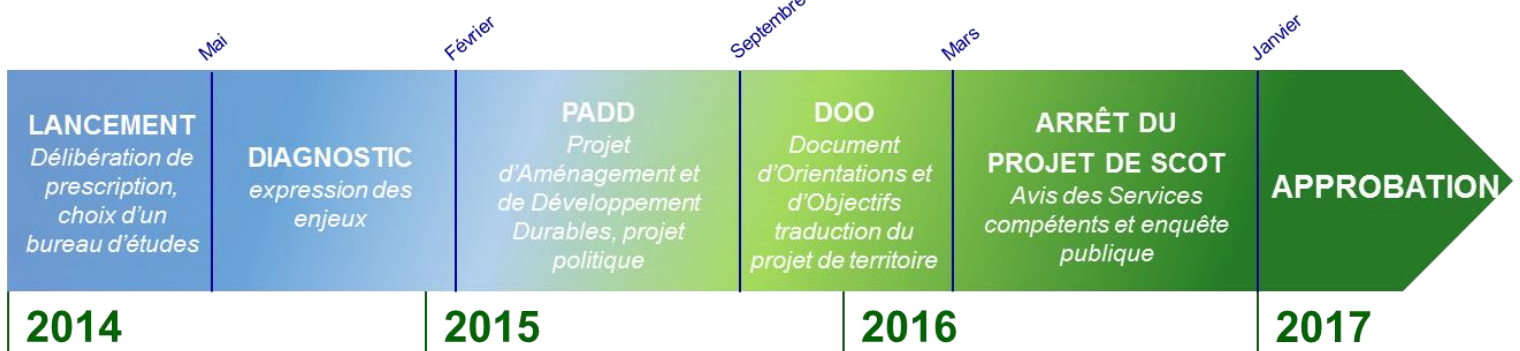
- Qui s'inscrit dans les politiques menées aux échelles supérieures (politiques départementales, régionales et nationales).
- Qui oriente les politiques communales (les documents d'urbanisme locaux, le Programme Local de l'Habitat doivent être compatibles avec le SCOT).

## Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables :

- Il fixe les objectifs stratégiques et les choix en matière d'aménagement et de protection de l'environnement,
- Il doit être le reflet du projet "politique" des élus et des habitants pour l'aménagement du territoire Usses et Rhône,
- Il s'inscrit dans les grands principes du développement durable appliqués à l'urbanisme.

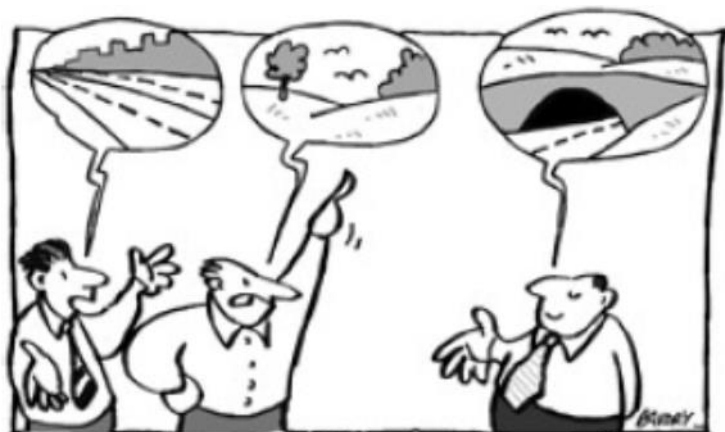
## Le Document d'Orientations et d'Objectifs :

- Il décline les orientations politiques du PADD sous forme de dispositions opposables aux différents documents d'urbanisme (PLU, carte communale),
- Il contient un Document d'Aménagement Commercial, destiné à réglementer les implantations des grands commerces.





# COMMENT S'INFORMER ET PARTICIPER ?



L'élaboration du SCOT doit constituer un **temps fort de la démocratie locale**, pour laquelle des modalités ont été précisées par délibération du Conseil Syndical.

La **concertation** (qu'il ne faut pas confondre avec l'enquête publique) est **l'occasion pour tous de s'informer "en continu"** sur la démarche, les études et les réflexions du SCOT.

Mais elle doit être également **"interactive"** et permettre, par la contribution des uns et des autres, des échanges d'informations et de points de vue pour enrichir ce projet d'intérêt général qu'est le SCOT.

## LES MOYENS DE LA CONCERTATION :

- ✓ *Edition de lettres d'information spécifiques, diffusées sur l'ensemble du territoire.*
- ✓ *Dossier d'informations consultable au siège du Syndicat Mixte et des trois Communautés de Communes, avec registre de remarques.*
- ✓ *Réunions publiques d'information et de débat.*
- ✓ *En tant que besoin : information par le biais des médias (presse, radio, TV locales) ou des bulletins municipaux, sites Internet des communes.*

*Vous avez également la possibilité d'adresser directement vos remarques par courrier au siège du Syndicat Mixte Usses et Rhône, à l'intention du Président (adresse ci-dessous).*



**Pour toute information :**  
**Syndicat Mixte du SCOT Usses et Rhône**  
La Croisée – 74270 Chêne-en-Semine.  
04 50 77 93 55